



INFO TRAVAUX

Avenue de Marcelin Travaux de réfection routière

Schéma des circulations dès le 3 juillet 2017

Morges, juin 2017

Madame, Monsieur,

Le Service infrastructures et gestion urbaine de la Ville de Morges vous informe que dans le cadre des travaux de réfection des canalisations et de la route sur l'avenue de Marcelin, des **modifications de circulation** sont prévues

du 3 juillet au 18 août 2017

comme suit :

- Le giratoire de la Morgettaz sera réglé provisoirement par des feux
- L'accès au chemin de Joulens sera fermé à la circulation, côté avenue de Marcelin.
- Les accès aux propriétés privées au chemin de Joulens seront maintenus durant les travaux, mais les véhicules devront emprunter d'autres routes du quartier, telles que celles du Banc-Vert ou du Triolet.
- Les cyclistes sont encouragés à utiliser d'autres cheminements dans cette zone.
- Les cheminements piétons sont maintenus.

Bus MBC :

- (Lignes 703, 728 et 730)




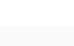
Les arrêts de bus **Marcelin** dans les deux sens sont déplacés d'environ 100 m au Sud, en direction du centre-ville de Morges, sur l'avenue Marcelin, du **30 juin au 21 août**.

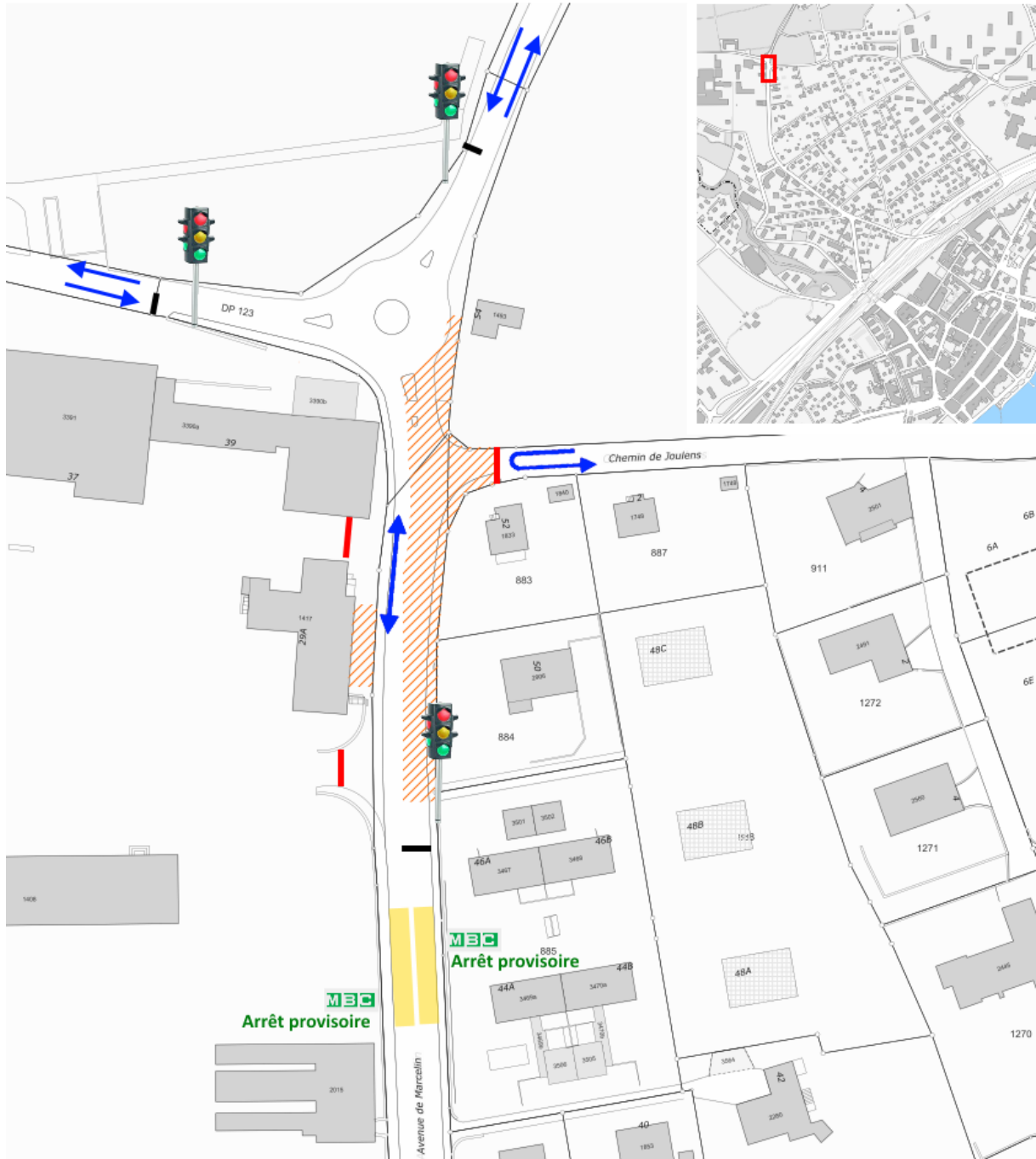
- (Ligne 724)




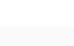
Le **vendredi 30 juin de 9h à fin de service**, les courses ont leur terminus à **Morges Gare** et les arrêts **La Tour** et **Marcelin** ne sont pas desservis. Merci d'emprunter les lignes 703, 728 ou 730 entre Morges Gare et Marcelin.

Le giratoire de la Morgettaz sera à nouveau opérationnel **dès le 21 août 2017**. Plus d'informations sont disponibles sur www.morgesavenir.ch et www.mbc.ch.

D'avance, nous remercions tous les habitants et utilisateurs de leur collaboration et compréhension et vous transmettons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

-  Zone des travaux
-  Sens des circulations motorisées
-  Passage fermé
-  Arrêt de bus provisoire



-  Zone des travaux
-  Sens des circulations motorisées
-  Passage fermé
-  Arrêt de bus provisoire

